

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE concernant la demande d'autorisation
environnementale pour le projet de réensablement sur 10 ans des plages
d'Arcachon et du Nord Pyla sur les communes d'ARCACHON et de LA
TESTE DE BUCH**

N°1 PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Madame la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, Préfète de la Gironde

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,

L'enquête publique organisée en application de votre arrêté du 11 août 2022 a débuté du lundi 12 septembre 2022 au mardi 11 octobre 2022 inclus.

Les pièces du dossier d'enquête ont été tenues à la disposition du public à l'accueil de la Mairie d'Arcachon et de La Teste de Buch ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Gironde à l'adresse : www.gironde.gouv.fr. Le public a formulé ses observations sur les registres au Centre Administratif Municipal à Arcachon à la Mairie de La Teste de Buch et à l'adresse mail: ddtm-spe2@gironde.gouv.fr durant les 30 jours consécutifs.

Cette enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de réensablement sur 10 ans des plages d'Arcachon et du Nord Pyla sur les communes d'Arcachon et de La Teste de Buch doit faire l'objet d'un Procès Verbal de synthèse de toutes les observations émises lors de cette enquête.

Ce procès verbal, fait conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du Code de l'Urbanisme, vous est adressé et remis à l'issue de cette enquête par le Commissaire Enquêteur le 13 octobre 2022.

1- SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Cette enquête publique unique a fait l'objet de **13 visites** pendant les permanences: 11 à la Mairie d'Arcachon et 2 à la Mairie de La Teste de Buch.

Les observations sont au nombre de 107:

- **13 observations reçues sur les registres papier.**
- **93 observations par courrier électronique.**
- **01 observation envoyée par courrier**

La répartition est la suivante :

- 87 % par courrier électronique
- 13 % par observation écrite

Les observations sont classées en deux thèmes

- Avis
- Remarques

Avec :

- ❖ 75 avis favorables dont 8 avec des remarques
- ❖ 13 remarques dont 1 défavorable
- ❖ 18 avis défavorables dont 7 avec des remarques
- ❖ 1 observation sans avis, ni remarque

Sur 107 observations :

- 70% avec avis favorable
- 17% avec avis défavorable
- 13% remarques

En pièce jointe, le tableau récapitulatif des observations.

2- CONSTAT:

La réparation des 107 observations montrent que 87% concernent un avis dont 70% d'avis favorables.

Ce constat démontre un intérêt de la population pour le projet avec un nombre important d'observations envoyées à 87% par courrier électronique.

La répartition de la population concerne des habitants de la commune d'Arcachon et de la Teste de Buch avec une large majorité qui vivent en permanence dans ces 2 communes.

Il est à noter que 3 associations qui ont un lien direct avec le projet en raison de leur activité ainsi que 4 associations de protection de l'environnement ont émis un avis ou une remarque.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Les 6 permanences se sont déroulées au Centre Administratif Municipal d'Arcachon et à la Mairie de la Teste de Buch.

Les différents jours de la semaine ont été définis afin de faciliter l'accès au public lors des permanences du Commissaire Enquêteur.

Les dates et les horaires sur les 2 lieux ont permis au public de rencontrer le Commissaire Enquêteur.

Toutes les conditions ont été réunies pour assurer le meilleur accueil au public et au Commissaire Enquêteur. Les consignes suivies pour la tenue régulière des registres ont été respectées, ce qui a permis de n'avoir aucune anomalie.

Dans ce contexte, le Commissaire Enquêteur remercie la grande disponibilité et la bienveillance de l'ensemble des personnels de la Mairie d'Arcachon et de la Mairie de la Teste de Buch.

Remis en 2 exemplaires et signé le 13 octobre 2022.

Philippe CALAND, Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PC', written over two horizontal lines.